



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

wp-sekretariat@seco.admin.ch

Secrétariat d'État à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 22.11.2018

Contre-projet indirect à l'initiative « Pour des prix équitables »

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 5 septembre 2018, sur le projet de modification de la loi sur les cartels en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « *Stop à l'îlot de cherté - pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)* ». Nous remercions M. Andreas Maschemer de votre office d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différents aspects du projet mis en consultation. Conformément à son mandat, notre commission les a examinés du point de vue des petites et moyennes entreprises (PME).

Les entreprises suisses souffrent, depuis plusieurs années, de problèmes de discrimination lors de l'acquisition de fournitures à l'étranger. Cette situation pose des problèmes sérieux aux PME suisses, qui doivent se fournir à des prix dans certains cas beaucoup plus élevés que leurs concurrentes européennes. Dans ces conditions, il ne leur est parfois plus possible de rester compétitives dans un marché globalisé. Plusieurs membres de notre commission ont par le passé été sérieusement affectés dans leurs entreprises par ces problèmes. Certains ont alors cherché à se fournir par des canaux alternatifs, en créant notamment des sociétés à l'étranger. Ces solutions ont toutefois dans la plupart des cas échoué, les fournisseurs ayant refusé de les livrer une deuxième fois.

Au vu de cette situation insatisfaisante, les membres du Forum PME soutiennent les mesures proposées dans le contre-projet mis en consultation. Les impacts des nouvelles dispositions seront toutefois, comme le laissent apparaître les informations figurant dans le rapport explicatif, relativement modestes. Plusieurs de nos membres, en particulier ceux dont les associations professionnelles ont porté l'initiative, regrettent pour cette raison que le Conseil fédéral ne reprenne pas plus de ses éléments.

En ce qui concerne la notion de pouvoir de marché relatif, la majorité de nos membres estime cependant que son champ d'application devrait, comme le projet mis en consultation le prévoit, être limitée aux cas de cloisonnement du marché suisse. Il s'agit par-là, d'une part,

Forum PME

Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

d'éviter que les autorités en matière de concurrence (ainsi que les tribunaux) interviennent dans le mécanisme de fixation des prix, alors même que la concurrence sur le marché en question serait efficace. D'autre part, un élargissement du champ d'application est susceptible d'engendrer pour nombre d'entreprises en Suisse des incertitudes, un surcroît de travail administratif et des frais supplémentaires, car le risque de se trouver dans une position dominante relative avec une ou plusieurs entreprises serait toujours existant.

La majorité des membres de notre commission estime par contre que le Conseil fédéral devrait s'attaquer plus résolument à la question du blocage géographique, afin de permettre aux entreprises et particuliers en Suisse d'acheter en ligne sans discrimination. Nous demandons pour cette raison que des analyses complémentaires, plus approfondies, soient réalisées dans le cadre de la suite des travaux.

En ce qui concerne par ailleurs la motion Bischof 16.3902 (« *Interdire les contrats léonins des plates-formes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais* »), nous estimons, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport explicatif, que le projet mis en consultation ne la met pas intégralement en œuvre. Cette motion, qui a été adoptée par les deux conseils, charge le Conseil fédéral de soumettre les modifications législatives nécessaires à l'interdiction des clauses de parité tarifaires dans la relation contractuelle entre les hôtels et les plates-formes de réservation en ligne. Ici également, nous demandons que des analyses complémentaires soient réalisées et qu'un projet législatif (qui remplisse intégralement le mandat attribué par cette motion) soit élaboré.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Conseiller national

Copies à: Commissions de l'économie et des redevances du Parlement